

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 26 avril 2017 à Esparron de Verdon

Présents : Jean BACCI : Conseil Régional PACA ; Bernard CLAP : Trigance ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 ; Antoine FAURE : Aups

Ont donné pouvoirs : Annick BATTESTI à Bernard CLAP ; Paul CORBIER à Delphine BAGARRY ; Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE ; Magali STURMA-CHAUVEAU à Arlette RUIZ ; Hervé PHILIBERT à Bernard MAGNAN

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 29 mars 2017 à Castellane

2. Avis sur le PLU de Bauduen

Le conseil municipal de Bauduen a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 15 février 2017. Le Parc du Verdon étant une personne publique associée à l'élaboration du PLU, le bureau du Parc doit émettre, dans les 3 mois suivant la réception des documents (soit d'ici le 30 juin), un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc. Mme corinne PELLOQUIN, conseillère municipale de Bauduen était invitée au débat. A l'issue de la présentation du projet de PLU, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable sur le projet de PLU de Bauduen assorti de préconisations (avis complet disponible sur demande).

3. Mise en œuvre du projet pédagogique de Valx

Afin d'organiser les activités pédagogiques sur le domaine de Valx, les membres du Bureau

- valident la convention de mise à disposition des espaces et outils pédagogiques du domaine et de la ferme de Valx avec les futurs utilisateurs du domaine
- fixent les tarifs de vente des animations réalisées par le Parc dans le cadre du programme pédagogique de Valx suivants :

Pour les groupes accompagnés		Pour les individuels		Pour les familles (2 adultes et 2 enfants)	
Type d'intervention	Tarif	Type d'intervention	Tarif	Type d'intervention	Tarif
Intervention à la journée	250€	Animation simple (type visite)	5€/personne (Gratuit pour les enfants de - 6 ans)	Animation simple (type visite)	15€ (+3€ par enfant supplémentaire)
Intervention à la ½ journée	130€	Atelier nécessitant de l'achat de matière première (type atelier cuisine)	14€/personne (Gratuit pour les enfants de - 6 ans)	Atelier nécessitant de l'achat de matière première (type atelier cuisine)	42€ (+7€ par enfant supplémentaire)

4. Renouvellement de l'engagement sur le volet 1 de la Charte européenne du tourisme pour les espaces protégés – audits des 24 et 25 avril

Le Parc adhère au réseau EUROPARC constitué d'une centaine d'espaces protégés engagés dans la Charte européenne du tourisme durable (CETD). Au sein de ce réseau, les Parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont reconnus pour leur dynamique collective et leurs « réussites » dans l'accompagnement des entreprises sur les valeurs du tourisme durable.

L'engagement sur les principes de la CETD est encadré par un plan d'action dont la mise en œuvre doit être évaluée au terme d'une période de 5 ans. Ce plan d'action s'appuie sur la stratégie touristique réfléchi en 2015 autour du programme Espace Valléen « Voir le Verdon en Grand ! ». L'année 2016 a été consacré à mettre en cohérence cette stratégie touristique avec les 10 principes fondateurs de la CETD. Ce travail a été marqué par des temps de concertation interne pour fixer les conditions de réussite de la mise en œuvre du plan d'action avec l'appui d'un bureau d'étude spécialiste de l'évaluation. En septembre 2016, la stratégie et le plan d'action ont été présentés en Comité Syndical pour être débattus et validés. En janvier 2017, la candidature de renouvellement au volet 1 de la CETD a été soumise aux instances de la Fédération EUROPARC. Nous sommes désormais entrés dans les dernières étapes de renouvellement de notre engagement qui prévoit 2 journées d'audit menées par les experts désignés par

EUROPARC. Ces journées sont programmées les 24 et 25 avril prochains et permettront de confirmer la bonne conformité avec les attentes et les valeurs fixées par la CETD.

Afin de clôturer ce processus qui s'est déroulé sur près de 2 ans **un temps de présentation et d'échange entre les élus du Bureau et les experts d'EUROPARC a permis de mieux cerner la plus-value de l'engagement dans le volet 1 de la CETD et du réseau EUROPARC et de confirmer les priorités des élus du Parc en matière de tourisme, notamment concernant la stratégie d'aménagement et de développement de l'itinérance.**

5. Modification de la participation financière des agriculteurs concernant le projet haies

Les membres du Bureau approuvent la nouvelle répartition de la participation de chacun des agriculteurs tenant compte des quantités réellement plantées.

6. Validation de la candidature de la Martre pour l'opération des « inventaires citoyens de la biodiversité » 2018

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la candidature de la commune de La Martre.

7. Convention de maîtrise d'ouvrage partagée pour la restauration du Colostre

Les membres du Bureau approuvent la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes de St Martin de Bromes et Allemagne en Provence dans le cadre du projet Colostre et autorisent le Président à la signer.

8. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement modifié :

- **Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti hydraulique et agricole du Verdon (dossier Leader)**
Coût total HT : 96 480,04 € HT / Feader/Leader 52 099,22 € / Conseil régional : 34 732,81 € / Autofinancement : 9 648,01 €
- **« Une vie culturelle dynamique : de la mise en réseau à l'attractivité du territoire »**
Coût total TTC : 32 324,84 € / Europe - Leader 17 455,41 € / Région : 11 636,94 € / PNR Verdon : 4795,92 €

9. Remboursement de frais par la chambre d'agriculture du Loir et Cher

Les membres du Bureau approuvent le remboursement au Parc du Verdon par la Chambre d'agriculture du Loir et Cher des frais de déplacement d'Elsa Barrandon à l'occasion de son intervention à la journée nationale de l'agroforesterie, qui s'est déroulée au ministère de l'agriculture à Paris le 1^{er} février 2017 et représentant un montant de 335,90 €.

10. **Les membres du bureau ont pris acte des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT**

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie, le 3 mai 2017

Le Président,
Bernard CLAP

